

AMUNDI GLOBAL HYDROGEN ESG SCREENED UCITS ETF

ACTIONS ■

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/04/2024

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **401,08 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **30/04/2024**
Actif géré : **34,52 (millions EUR)**
Code ISIN : **FR0010930644**
Type de Réplication : **Physique**
Indice de référence :
100% BLOOMBERG HYDROGEN ESG INDEX

Objectif d'investissement

L'objectif du Fonds est de répliquer le plus fidèlement possible la performance de l'indice Bloomberg Hydrogen ESG Index (« l'Indice ») quelle que soit son évolution, positive ou négative, tout en visant à satisfaire des caractéristiques environnementales, sociales et/ou gouvernementales (ESG).

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (VL) * (Source : Fund Admin)



A : Indice de référence jusqu'au 19/04/2016 : MSCI Europe Energy
B : Indice de référence à partir du 20/04/2016 : MSCI Europe Energy 20/35
C : Indice de référence à partir du 27/09/2023 : Bloomberg Hydrogen ESG Index

Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	Depuis le lancement *
Volatilité du portefeuille	14,41%	21,89%	24,62%
Volatilité de l'indice	14,39%	21,88%	24,61%
Tracking Error ex-post	0,33%	0,21%	0,15%
Ratio de sharpe	0,96	1,12	0,26

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. L'indicateur Tracking Error mesure l'écart de rendement entre le fonds et l'indice

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le 29/12/2023	1 mois 28/03/2024	3 mois 31/01/2024	1 an 28/04/2023	3 ans 30/04/2021	5 ans 30/04/2019	Depuis le 28/09/2010
Portefeuille	7,32%	0,06%	8,11%	18,39%	100,14%	47,19%	148,56%
Indice	7,41%	0,18%	8,39%	18,66%	100,22%	46,40%	146,13%
Ecart	-0,09%	-0,11%	-0,28%	-0,26%	-0,08%	0,78%	2,44%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Portefeuille	12,81%	36,09%	35,23%	-31,65%	9,35%	-0,18%	5,00%	32,74%	-8,18%	-7,75%
Indice	12,91%	36,00%	35,12%	-31,87%	9,11%	-0,30%	4,79%	32,61%	-8,43%	-7,61%
Ecart	-0,10%	0,10%	0,11%	0,22%	0,24%	0,12%	0,21%	0,13%	0,25%	-0,13%

* Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garanties des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactés par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

ACTIONS ■

Rencontrez l'équipe



Lionel Brafman
Responsable Gestion Indicielle & Multistratégie



Xuan Luo
Gérant de portefeuille principal



Armine Matevosyan
Gérant suppléant

Données de l'indice (Source : Amundi)

Description de l'indice

L'indicateur de référence a pour objectif de refléter la performance des entreprises exposées à la production d'hydrogène, d'équipements ou de technologies visant à produire ou à supporter la production ou l'utilisation d'hydrogène ainsi que des produits dédiés à cette thématique, tout en visant à satisfaire certaines exigences environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »).
Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au Prospectus du Fonds.

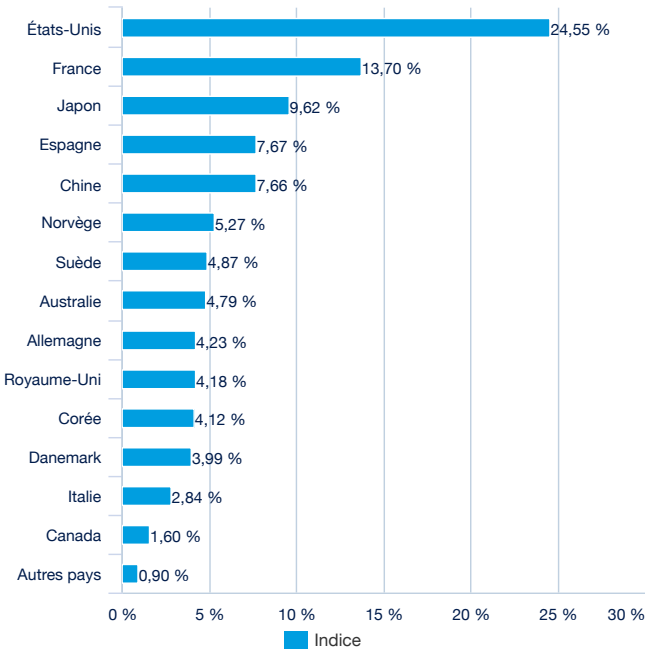
Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Actions**
Exposition : **International**
Devise de référence de l'indice : **USD**
Nombre de valeurs : **41**

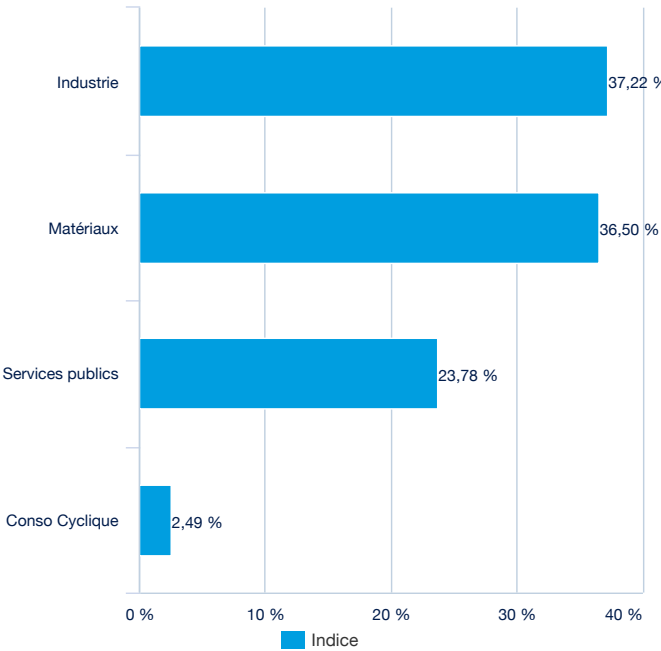
Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

	% d'actifs (indice)
MITSUBISHI HEAVY	5,84%
CUMMINS INC	5,67%
ENGIE	5,63%
IBERDROLA SA	5,37%
AIR PRODUCTS & CHEMI	5,30%
LINDE PLC	5,14%
AIR LIQUIDE SA	5,01%
FORTESCUE METALS	4,79%
SIEMENS ENERGY AG	4,23%
ORSTED A/S	3,99%
Total	50,97%

Répartition géographique de l'indice (source : Amundi)



Secteurs de l'indice (source : Amundi)



ACTIONS ■

Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Asset Management
Valorisateur	CACEIS Fund Administration France
Dépositaire	CACEIS Bank
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Date de création de la classe	28/09/2010
Date de la première VL	28/09/2010
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Actions internationales
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation et/ou Distribution
Code ISIN	FR0010930644
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,45%
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Enveloppe fiscale	-
Clôture fiscale	Juin
Teneur marché principal	BNP Paribas

Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Horaires de cotation	Devise	Mnémo	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
London Stock Exchange	8:00 - 16:30	GBX	ANRJ	ANRJ LN	IANRJ	ANRJ.L	IANRJINAV.PA
Deutsche Börse	9:00 - 17:30	EUR	ANRJ	AMEE GY	IANRJ	AMEE.DE	IANRJINAV.PA
Nyse Euronext Paris	9:05 - 17:35	EUR	ANRJ	ANRJ FP	IANRJ	ANRJ.PA	IANRJINAV.PA

Contact

Contact ETF vente

France & Luxembourg	+33 (0)1 76 32 65 76
Allemagne & Autriche	+49 (0) 800 111 1928
Italie	+39 02 0065 2965
Suisse (Allemand)	+41 44 588 99 36
Suisse (Français)	+41 22 316 01 51
Royaume-Uni	+44 (0) 20 7 074 9598
UNITED KINGDOM (Instit)	+44 (0) 800 260 5644
Pays-Bas	+31 20 794 04 79
Pays Nordiques	+46 8 5348 2271
Hong Kong	+65 64 39 93 50
Espagne	+34 914 36 72 45

Contact ETF Capital Market

Téléphone	+33 (0)1 76 32 19 93
Bloomberg IB Chat	Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF

Contact ETF Courtiers

BNP Paribas	+33 (0)1 40 14 60 01
Kepler Cheuvreux	+33 (0)1 53 65 35 25

Contact Amundi

Amundi ETF
90 bd Pasteur
CS 21564
75 730 Paris Cedex 15 - France
Hotline : +33 (0)1 76 32 47 74
info@amundietf.com

ACTIONS ■

Fournisseurs d'indices

« Bloomberg® » et les indices de Bloomberg énumérés dans le présent document (les « Indices ») sont des marques de service de Bloomberg Finance L.P. et de ses sociétés affiliées, y compris Bloomberg Index Services Limited (« BISL »), l'administrateur de l'indice (collectivement, « Bloomberg »), et ont été autorisés pour une utilisation à certaines fins par le distributeur des présentes (le « Licencié »).

Les produits financiers mentionnés dans le présent document (les « Produits ») ne sont pas parrainés, endossés, vendus ou promus par Bloomberg. Bloomberg ne fait aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires ou aux contreparties des Produits ou à tout membre du public concernant l'opportunité d'investir dans des titres ou des marchandises en général ou dans le Produit en particulier. La seule relation de Bloomberg avec le Licencié est la licence de certaines marques de commerce, noms commerciaux et marques de service et des indices, qui sont déterminés, composés et calculés par BISL sans égard au Licencié ou aux Produits. Bloomberg n'a aucune obligation de prendre en considération les besoins du Licencié ou des propriétaires des Produits dans la détermination, la composition ou le calcul des Indices. Bloomberg n'est pas responsable et n'a pas participé à la détermination du moment, du prix ou des quantités des Produits à émettre. Bloomberg n'a aucune obligation ou responsabilité, y compris, sans s'y limiter, envers les clients des Produits, en relation avec l'administration, la commercialisation ou le commerce des Produits.

BLOOMBERG NE GARANTIT PAS L'EXACTITUDE ET/OU L'EXHAUSTIVITÉ DES INDICES OU DES DONNÉES QUI Y SONT LIÉES ET N'EST PAS RESPONSABLE DES ERREURS, OMISSIONS OU INTERRUPTIONS QUI S'Y TROUVENT. BLOOMBERG N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS À OBTENIR PAR LE TITULAIRE DE LA LICENCE, LES PROPRIÉTAIRES DU PRODUIT OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ DE L'UTILISATION DES INDICES OU DE TOUTE DONNÉE S'Y RAPPORTANT. BLOOMBERG N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE LES INDICES OU TOUTE DONNÉE S'Y RAPPORTANT. SANS LIMITER AUCUN DES ÉLÉMENTS PRÉCÉDENTS, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, BLOOMBERG, SES CONCÉDANTS DE LICENCE, ET SES ET LEURS EMPLOYÉS, ENTREPRENEURS, AGENTS, FOURNISSEURS ET VENDEURS RESPECTIFS N'AURONT AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUT DOMMAGE OU DOMMAGE - QU'IL SOIT DIRECT, INDIRECT, CONSÉQUENT, ACCESSOIRE, PUNITIF OU AUTRE - RÉSULTANT DU PRODUIT OU DES INDICES OU TOUTE DONNÉE OU VALEUR S'Y RAPPORTANT, QU'ILS DÉCOULENT DE LEUR NÉGLIGENCE OU D'UNE AUTRE MANIÈRE, MÊME S'ILS SONT INFORMÉS DE LEUR POSSIBILITÉ.

Avertissement

Le fonds présente un risque de perte en capital non mesurable. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Pour plus de détails concernant les risques et avant tout investissement, consultez le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») et le prospectus de ce fonds, disponibles en français sur simple demande ou sur le site amundiETF.fr. Les informations contenues dans ce document sont issues de sources considérées comme fiables. Amundi ne peut cependant en garantir l'exactitude et se réserve la possibilité de modifier à tout moment les analyses présentées ci-avant. Ce document non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente portant sur le fonds mentionné, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. La politique de transparence et des informations sur la composition des actifs des fonds sont disponibles sur amundiETF.com. La valeur liquidative indicative est publiée par les bourses. Les parts des Fonds acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues au Fonds. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur liquidative actuelle lorsqu'ils achètent des parts et reçoivent moins que la valeur liquidative actuelle à la revente. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire. Liste complète des brokers et market makers disponible sur : amundiETF.com. Des frais d'intermédiaires financiers s'appliquent.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux « US Persons ». Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs « Professionnels » au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 « MIF » ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les « investisseurs qualifiés » au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non « Professionnels » au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'« investisseurs qualifiés » au sens de la législation et de la réglementation applicable.